



CHARTRE DE DEONTOLOGIE de l'ASSOCIATION RUPTUR

L'association RUPTUR est composée de membres volontaires qui sont à jour de leur cotisation et qui ont signé la charte déontologique et reconnu les statuts de l'association.

Valeurs de l'Association RUPTUR :

Chaque membre s'engage à respecter les valeurs fondatrices et indissociables, constitutives de l'association RUPTUR à savoir :

- Humilité
- Ethique
- Partage
- Pragmatisme
- Trublion
- Collaboratif
- Faire
- Engagement

Rappel de l'Objet de l'Association (extrait des statuts)

L'Association « RUPTUR » a pour but d'initier, de développer et d'accélérer la création d'une économie créative, environnementale et inclusive. Au-delà des enjeux de la seule prise de conscience des impératifs liés à la régénération des écosystèmes, l'association entend créer les conditions au sein des entreprises d'une rupture s'ouvrant sur une nouvelle ère industrielle et économique.

Pour atteindre ce but, l'association propose d'agir pour **créer, fédérer, dupliquer et transformer les initiatives** en Région des Pays de la Loire, puis à terme, en France à travers notamment des moyens d'actions et missions suivants :

1. **Promotion de l'Economie de rupture (inspirée de l'économie bleue, l'économie circulaire...)** au travers d'actions de sensibilisation, d'information, d'inspiration et de transmission.
2. **Impulser, faciliter et accélérer les initiatives, idées** vers la concrétisation d'actions permettant la transformation ou la création de modèles économiques, environnementaux et sociétaux.
3. **Créer des liens entre les mondes économiques, entre le public, privé et la population** pour favoriser une prise de conscience, la connaissance et ainsi accélérer la transformation des modèles avec la mise en place de solutions viables en faveur d'une nouvelle économie.
4. **Favoriser des échanges avec le corps enseignant** pour notamment ouvrir l'éducation des plus jeunes élèves à l'Economie de rupture.
5. **Soutenir et labéliser des projets exemplaires** pour favoriser une transition dans une dynamique de rupture.
6. **Orienter le développement économique des territoires en replaçant l'environnement et l'humain au cœur de l'entreprise.**

ENGAGEMENT

Chaque membre s'engage à respecter et soutenir l'objet de l'association RUPTUR en devenant acteur de cette transition. Il apporte à l'association ses compétences en lien avec les missions de l'association. Ces compétences peuvent être d'ordre général (orientation de projet, conseil global) ou d'ordre spécifique (expertise sur un champ particulier du ou des projets à accompagner).

DISPONIBILITE

Le membre s'engage à être disponible pour répondre au mieux aux demandes des membres de l'association, ainsi qu'à participer aux actions mises en place par l'association RUPTUR, dans le cadre de ses missions, et dans le cadre de ses manifestations.

CONFIDENTIALITE

Le membre s'engage à traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations qu'il pourra recueillir à l'occasion de ses contacts avec les entreprises ou avec les autres membres.

ORIENTATION

Dans cette démarche collective au développement des entreprises pour le bien commun, chaque membre s'engage à orienter les entreprises vers les ressources les plus adaptées à ses problématiques en toute neutralité.

COMMUNICATION INTERNE

Le membre s'engage à transmettre aux administrateurs et permanents de l'association (le cas échéant à d'autres membres clairement identifiés) les informations nécessaires au fonctionnement et au développement des missions de l'association.

Ces informations peuvent être liées à des actions, projets à venir ou en cours, à une initiative qui se développe, à des publications ou interventions diverses...

DESINTERESSEMENT

Le membre s'engage à ne pas se faire rétribuer pour les actions auxquelles il participe dans le cadre de l'Association RUPTUR.

Le membre s'engage à ne pas utiliser la communication et les outils de communication mis à leur disposition par l'association RUPTUR ou l'une de ses missions à des fins purement commerciales et sans liens avec l'objet de l'association.

Le membre s'engage à ne pas utiliser les outils de communication ou la communication de l'association à des fins personnelles, idéologiques ou militantistes.

Accord du membre

Nom : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature :